



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°583) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION « ENSEMBLE MUSICAL
FURIANTE » A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-217
EN DATE DU 13 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Ensemble Musical Furiante », représentée par Monsieur Jean-Claude BELFIORE en qualité de Président, et domiciliée, chez Madame Félicie Bakes, 18 rue de la Station, 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE, d'organiser une répétition, dans la salle Berlioz, le vendredi 7 juin 2019 de 20 h à 22 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Ensemble Musical Furiante », représentée par Monsieur Jean-Claude BELFIORE en qualité de Président, et domiciliée, chez Madame Félicie Bakes, 18 rue de la Station, 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE, une convention de location de salle, pour un montant de 56 € TTC (cinquante-six euros) pour les frais de location, afin d'organiser une répétition, dans la salle Berlioz, le vendredi 7 juin 2019 de 20 h à 22 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET